



JBHB

VMC habitat collectif
Ventilation locaux tertiaires

AGREE 400°C ½ H C4 - N° DE PV CSTB : RS04-033



SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1 Avertissements	3
1.2 Consignes de sécurité	3
1.3 Réception – Stockage	4
1.4 Garantie	4
2. DESCRIPTION	5
3. INSTALLATION	6
3.1 Manutention	6
3.2 Montage	6
3.2.1 Au sol	6
3.2.2 Au plafond	6
4. RACCORDEMENT ELECTRIQUE	7
5. MISE EN ROUTE	7
6. MAINTENANCE	7
7. GESTION DES DECHETS	8
7.1 Traitement des Emballages et Déchets Industriels Banals (DIB)	8
7.2 Traitement d'un DEEE Professionnel	8

1. GENERALITES

1.1 Avertissements

Ce produit a été fabriqué en respectant de rigoureuses règles techniques de sécurité, conformément aux normes de la CE. La déclaration CE est téléchargeable depuis le site internet www.vim.fr.

Avant d'installer et d'utiliser ce produit, lire attentivement ces instructions qui contiennent d'importantes indications pour votre sécurité et celle des utilisateurs, pendant l'installation, la mise en service et l'entretien de ce produit. Une fois l'installation terminée, laisser ce manuel dans la machine pour toute consultation ultérieure.

L'installation de ce produit (mise en œuvre, raccordements, mise en service, maintenance) et toutes autres interventions doivent être obligatoirement effectuées par un professionnel appliquant les règles de l'art, les normes et les règlements de sécurité en vigueur. Elle doit être conforme aux prescriptions relatives à la CEM et à la DBT.

Nous recommandons à toutes les personnes exposées à des risques de respecter scrupuleusement les normes de prévention des accidents. La responsabilité de VIM ne saurait être engagée pour des éventuels dommages corporels et/ou matériels causés alors que les consignes de sécurité n'ont pas été respectées ou suite à une modification du produit.

Les caissons JBHB sont destinés aux applications de VMC dans les habitats collectifs et de ventilation dans les bâtiments tertiaires :

- Installation intérieure ou extérieure
- Température environnement : -20°C / +50°C
- Humidité relative : maxi 95% sans condensation
- Atmosphère non potentiellement explosive
- Atmosphère à faible salinité, sans agents chimiques corrosifs

1.2 Consignes de sécurité

- S'équiper des EPI (Equipement de Protection Individuelle) appropriés avant toute intervention.
- Avant d'installer le caisson de ventilation, s'assurer que le support et l'emplacement soient suffisamment résistants pour supporter le poids du caisson et des accessoires éventuels.
- Ne pas ouvrir les panneaux d'accès sans avoir couper l'alimentation électrique à l'interrupteur – sectionneur cadenassable présent sur le caisson.
- Si des travaux sont à effectuer dans l'appareil, couper l'alimentation électrique sur le disjoncteur principal et s'assurer que personne ne puisse le remettre en marche accidentellement.
- Assurer vous que les parties mobiles sont à l'arrêt.
- Vérifier que le moto-ventilateur ne soit pas accessible depuis les piquages de raccordement. (gaine de raccordement ou protection grillagée)

Avant de démarrer, vérifier les points suivants :

- S'assurer que l'appareil ne contient pas de corps étranger.
- Vérifier que tous les composants sont fixés dans leurs emplacements d'origine.
- Vérifier manuellement que les ventilateurs ne frottent pas ou ne soient pas bloqués.
- Vérifier le raccordement de la prise de terre.
- Vérifier que le couvercle d'accès est bien fermé.

1.3 Réception – Stockage

En cas de manque, de non-conformité, d'avarie totale ou partielle des produits délivrés, l'Acheteur doit conformément à l'article 133-3 du Code du commerce émettre des réserves écrites sur le récépissé du transporteur et les confirmer dans les 72 heures par lettre recommandée avec un double à destination de VIM. La réception sans réserve du matériel prive l'Acheteur de tout recours ultérieur contre nous.

Le produit doit être stocké à l'abri des intempéries, des chocs et des souillures dues aux projections de toute nature durant son transport l'amenant du fournisseur au client final, et sur le chantier avant installation.

Environnement de stockage

Température : -10°C à +50°C

Humidité relative : maxi 95% sans condensation.

1.4 Garantie

Le matériel est garanti - Pièces seulement - à compter de la date de facturation.

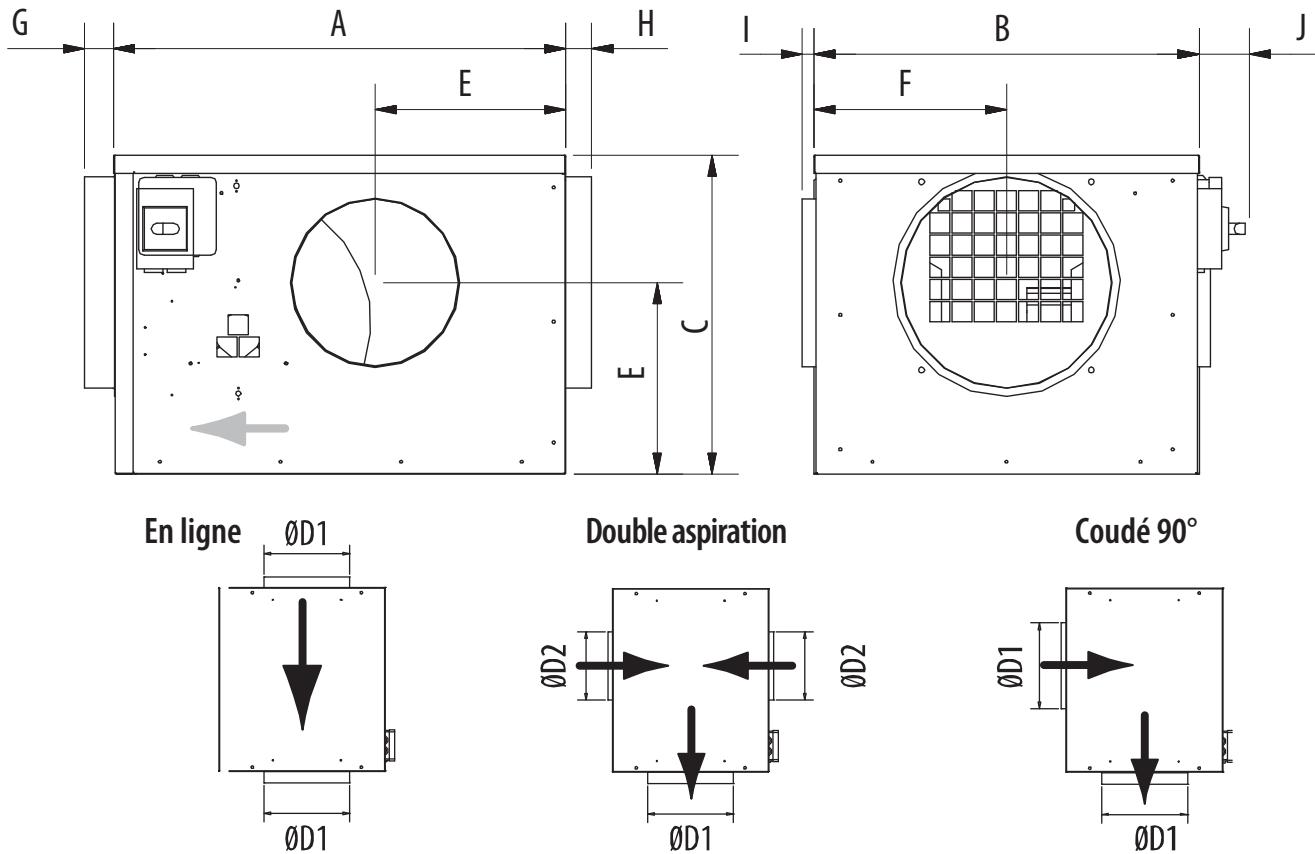
Le vendeur s'engage à remplacer les pièces ou le matériel dont le fonctionnement est reconnu défectueux par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts ou pénalités tels pertes d'exploitation, préjudice commercial ou autres dommages immatériels ou indirects.

Sont exclus de notre garantie, les défauts liés à une utilisation anormale ou non conforme aux préconisations de nos notices, les défectuosités constatées par suite d'usure normale, les incidents provoqués par la négligence le défaut de surveillance ou d'entretien, les défectuosités dues à la mauvaise installation des appareils ou aux mauvaises conditions de stockage avant montage.

En aucun cas, le vendeur n'est responsable du matériel transformé, réparé même partiellement.

2. DESCRIPTION

- Caisson en tôle d'acier galvanisé.
 - Raccordement par piquage circulaire avec joints d'étanchéité.
 - Ventilateur double ouïes.
 - Caisson 2 vitesses avec raccordement extérieur de la PTO.
 - Rejet horizontal ou vertical.
 - 3 configurations disponibles : En ligne, double aspiration ou coudé à 90°.



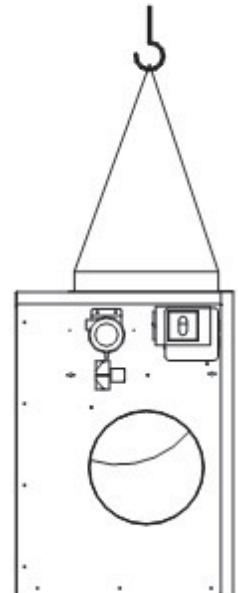
Tailles	Dimensions									
	A	B	C	ØD1	ØD2	E	F	G	H	I
JBHB 12	675	575	475	315	250	285	B/2	58	53	32
JBHB 20	715	635	510	355	315	300	B/2	78	74	48
JBHB 30	795	715	565	400	355	330	B/2	78	74	48

3. INSTALLATION

3.1 Manutention

Déballer le caisson.

Pour le levage, accrocher le caisson à l'aide de 2 élingues, au niveau des 2 pattes de fixation situées autour du piquage de refoulement.

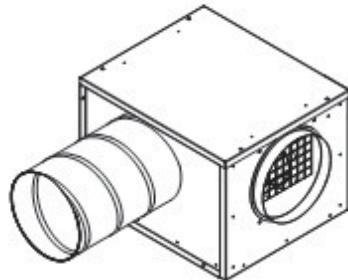


3.2 Montage

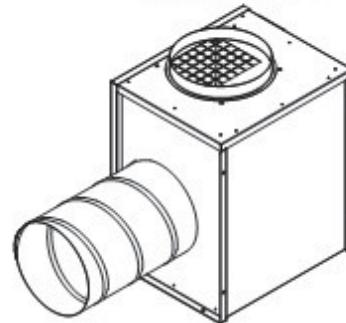
Le caisson doit être fixé sur un support bien plan, par les trous latéraux prévus à cet effet. Le montage sur plots anti-vibratiles et le raccordement avec des manchettes souples est conseillé.

Le JBHB peut être installé, soit en rejet horizontal, soit en rejet vertical, en basculant simplement le caisson.

Rejet Horizontal



Rejet Vertical



L'exécution de l'installation aéraulique de ce caisson et de son réseau devra satisfaire aux conditions techniques définies dans le DTU 68-2.

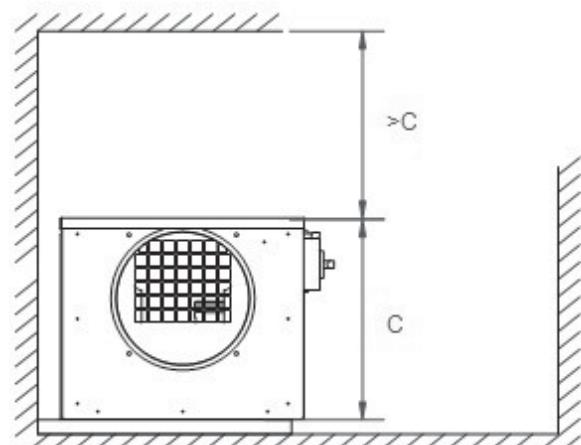
Important : S'assurer que les ouvertures carrées de refroidissement moteur (situées sous le boîtier de raccordement électrique) ne soient pas obstruées.

3.2.1 Au sol

Prévoir une distance supérieure ou égale à la cote C pour permettre la maintenance du moto-ventilateur.

3.2.2 Au plafond

Prévoir une hauteur supérieure ou égale à la cote C pour permettre la maintenance du moto-ventilateur.



4. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le raccordement électrique doit être réalisé par un personnel qualifié.

Le moteur sera alimenté uniquement en 230V monophasé 50Hz (voir étiquette signalétique collée sur le caisson).

L'alimentation électrique doit être conforme à la norme NFC 15-100.

Ne pas oublier de raccorder la terre.

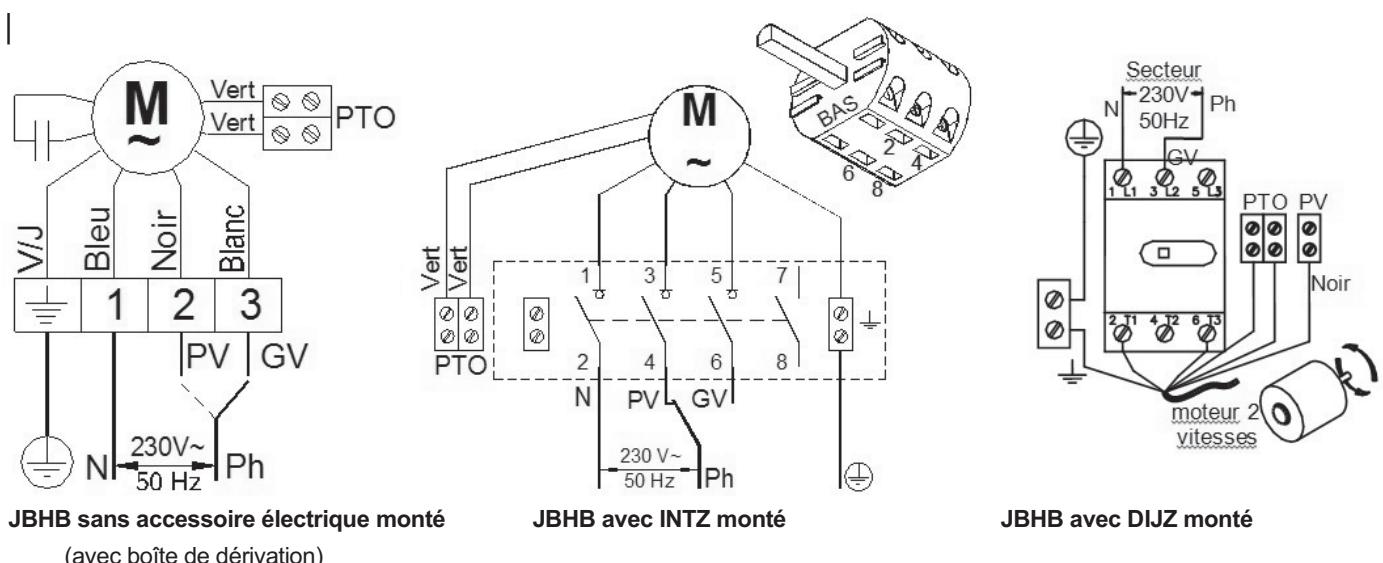
Un dépressostat, en option, peut être monté en usine.

Le moteur est équipé d'une PTO. Son raccordement s'effectue sur des conducteurs séparés.

Attention, il est interdit de raccorder la PTO lors d'une installation 400°C 1/2H C4

Le raccordement du moteur doit être conforme au schéma collé sur le caisson.

Schémas de câblage des JBHB :



5. MISE EN ROUTE

S'assurer que l'ensemble tourne librement (roue du ventilateur) et qu'il n'y ait pas d'objet susceptible d'être projeté par la turbine.

Avant la mise en route, le caisson doit être raccordé au réseau et le couvercle doit être fermé.

Vérifier que l'intensité absorbée par le moteur n'est pas supérieure de plus de 5 % à l'intensité plaquée (voir étiquette signalétique).

6. MAINTENANCE

Couper l'alimentation électrique avant toute intervention et s'assurer qu'elle ne puisse être rétablie pendant l'intervention (consigne par verrouillage).

Dépoussiérer les aubes de la roue du ventilateur.

7. GESTION DES DECHETS

7.1 Traitement des Emballages et Déchets Industriels Banals (DIB)

Les emballages (palettes non consignées, cartons, films, emballages bois) et autres DIB doivent être valorisés par un prestataire agréé.

Il est strictement interdit de les brûler, de les enfouir ou de les mettre en dépôt sauvage.

Adresse de sites pour l'élimination des déchets :

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>

7.2 Traitement d'un DEEE Professionnel

Ce produit ne doit pas être mis en décharge ni traité avec les déchets ménagers mais doit être déposé dans un point de collecte approprié pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Pour plus de précisions, nous contacter.

Pour mémoire, la gestion de la fin de vie des déchets historiques (DEEE Professionnels) mis sur le marché avant le 13/08/2005 est de la responsabilité du détenteur (utilisateur).

Adresse pour informations complémentaires : ADEME nationale ou régionale

<http://www.ademe.fr>

VIM

Les Prés de Mégy Sud - SOUDAN

CS 60120

79401 ST MAIXENT L'ECOLE Cedex

Tél. +33 (0)5 49 06 60 00 – Fax +33 (0)5 49 06 60 09

SAV : Tél. +33 (0)5 49 06 60 38 – sav@vim.fr

Document non contractuel. Dans le souci constant d'amélioration du matériel, le constructeur se réserve le droit de procéder sans préavis à toutes modifications techniques.